

Contact :

DRHANT  
Service hydraulique  
160 avenue Bollée 72072 Le Mans Cedex 9  
Tél. 02.43.54.72.71

Le Mans, le mardi 30 octobre 2018

# Rivière la Sarthe navigable

## DECISION

*Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Sarthe*  
*Vu l'arrêté n°17/4795 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Jean-Michel Levasseur,*  
*Vu l'arrêté n°17/4780 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Xavier Devisse,*  
*Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau*

**En raison de travaux d'abattage de peupliers au droit du canal d'améné à l'écluse de Malicorne sur sarthe du jeudi 22 novembre au vendredi 23 novembre 2018 inclus.**

La navigation dans le canal de Malicorne sera interdite du 22 au 23 novembre.

Le franchissement de l'écluse de Malicorne sur Sarthe sera interdite du 22 au 23 novembre.

---

Compte tenu de la présence d'embâcles, les navigants sont invités à faire preuve de prudence sur l'ensemble de la voie d'eau en général et aux abords des écluses en particulier.

---

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le Chef du Service hydraulique

  
Jean-Michel LEVASSEUR